



♠ ➤ Aide ➤ Services médicaux et assistance ➤ Prendre l'avion avec un chien guide

Mon chien d'assistance doit-il être vacciné ou posséder un passeport pour animaux?

Votre chien-guide doit disposer du « passeport pour animaux de compagnie » qu'un vétérinaire agréé devra vous délivrer. Le passeport doit mentionner les données suivantes:

Vaccinations contre la rage

Votre chien guide devra avoir été vacciné au moins 21 jours avant le départ.

• La rubrique «examen clinique» doit être complétée. Le vétérinaire y déclare que votre chien guide est en bonne santé.

Pour pouvoir prendre l'avion avec votre chien guide, celui-ci doit porter une puce électronique d'identification sous-cutanée (transpondeur).

Attention : vous voyagez à destination de Malte ? Un test sanguin complémentaire contre la rage est requis.

Conseils:

- Vous avez des doutes sur la validité du passeport de votre chien guide ? Contactez votre vétérinaire qui pourra vous en dire plus!
- Organisez les vaccinations et documents de voyage longtemps à l'avance.
- Bien avant le départ, contactez l'ambassade du pays dans lequel vous vous rendez. Elle vous en dira plus sur d'éventuelles règles spécifiques ou mesures de quarantaine applicables.

Avons-nous répondu à votre question?*

